



Secrétariat :  
Taylor Quenet  
c/o Office de l'environnement  
Chemin du Bel'Oiseau 12, Case postale 69  
2882 Saint-Ursanne  
t 032 420 4803, taylor.quenet@jura.ch

Présidence :  
Pascal Mahon  
t 076 249 19 44  
pascal.mahon@unine.ch

Coordination :  
Sylvain Rigaud  
Service de l'énergie, Rue des Moulins 2  
2800 Delémont  
t 032 420 53 22, sylvain.rigaud@jura.ch

## Procès-verbal

### SÉANCE 6 (4/2023)

Date : Mardi 13 juin 2023  
Lieu : Commune mixte de Haute-Sorne, Bassecourt  
Heure : De 16h45 à 19h30

#### Présidence et bureau

<b>Pascal Mahon</b>	PMA	CSI, président
<b>Sylvain Rigaud</b>	SRI	SDT/CSI, bureau
<b>Taylor Quenet</b>	TQU	ENV/CSI, bureau
<b>Amélia Vitalba</b>	AVI	SDT/CSI, bureau

#### Membres ou suppléant.e.s

<b>Pierre Brulhart</b>	PBR	SDT, membre représentant RCJU
<b>Christophe Badertscher</b>	CBA	ENV, membre représentant RCJU
<b>Olivier Zingg</b>	OZI	Geo-Energie Suisse, membre
<b>Peter Meier</b>	PME	Geo-Energie Suisse, membre
<b>Eric Dobler</b>	EDO	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
<b>Olivier Chèvre</b>	OCH	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
<b>Christophe Wermeille</b>	CWE	Conseil communal de Saulcy, membre
<b>Nicole Lupi</b>	NLU	OFEN, membre
<b>Marie-Anne Etter</b>	MAE	WWF Jura, membre
<b>Marc Kury</b>	MKU	AgriJura, membre
<b>Gérard Struchen</b>	GST	Association Géothermie Jura, membre
<b>Patrick Riat</b>	PRI	FER-Arcju, membre
<b>Denis Jeannerat</b>	DJE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
<b>Michel Lando</b>	MLA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
<b>Thierry Lombard</b>	TLO	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
<b>Alain Girardin</b>	AGI	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
<b>Massimo Zappala</b>	MZA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre

#### Invité.e.s

<b>Andreas Stüdl</b>	Schweizer Radio und Fernsehen (SRF)
----------------------	-------------------------------------

#### Excusé.e.s

<b>Vincent Seuret</b>	VSE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
<b>Marie-Hélène Brandon</b>	MHB	AJPF, membre
<b>Pierre-Alain Berret</b>	PAB	CCIJ, membre
<b>Patrizia Monastra</b>	PMO	Conseil communal de Boécourt, membre

## Procès-verbal

### 1. Accueil et approbation de l'ordre du jour

PMA ouvre la sixième séance de la CSI en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes prenant part à cette rencontre. Comme approuvé par les membres lors de la séance de mai, un correspondant de la Radio SRF, M. Andreas Stüdli a été invité et enregistrera l'ouverture de la séance puis il interviendra dans un deuxième temps pour des interviews. Sont excusés Monsieur Pierre-Alain Berret (CCIJ), Monsieur Vincent Seuret (représentant des citoyennes et citoyens de Haute-Sorne), Madame Marie-Hélène Brandon (AJPF) et Madame Patrizia Monastra (Conseil communal de Boécourt). Pour rappel, l'ordre du jour, accompagné de ses différentes annexes, a été transmis le 30 mai dernier. Est-ce que cet ordre du jour appelle des remarques ou des demandes de modifications ? N'étant pas le cas, il est approuvé tel que proposé par le bureau de la CSI.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2023

PMA : Est-ce que le procès-verbal de la séance du 10 mai 2023 appelle des remarques ou des demandes de modifications ? N'étant pas le cas, il est approuvé tel que proposé par le bureau de la CSI.

#### Décision :

- **Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2023 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure. Il fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la CSI.**

### 3. Informations du bureau et des membres de la CSI

PMA : Ce point a été ajouté à l'ordre du jour pour permettre non seulement au bureau de communiquer des informations, mais aussi pour donner la possibilité à chacune et chacun de s'exprimer. Le bureau a trois points d'information à communiquer.

#### **Suspension du projet de géothermie de Vinzel (canton de Vaud)**

Les membres de la CSI se sont rendus en mars dernier à Vinzel dans le canton de Vaud pour visiter le site de forage supervisé par l'entreprise EnergieÖ. Suite aux résultats des opérations de forage, la société a annoncé que le projet avait dû être suspendu, car il n'a pas répondu aux attentes espérées. Après une première tentative de forage dans la couche géologique située à environ 2'200 mètres de profondeur, le débit s'est avéré trop faible pour être exploitable. En mars dernier, la société s'est alors rabattue sur une zone moins profonde dans le Malm à 1'500 mètres de profondeur et les résultats, publiés fin mai, ont révélé que le débit d'eau est exceptionnel, mais que la température, de l'ordre de 33 degrés, ne répond pas aux 50 degrés attendus. Il s'agit du deuxième forage abandonné dans le canton de Vaud pour des raisons d'insatisfaction.

NLU : Le projet se poursuit mais sur une autre base.

→ [Page Internet du projet](#)

#### **Constitution du Comité de patronage**

PMA : La composition du Comité de patronage avait été évoquée en mai, notamment au sujet de la nomination du Conseiller aux Etats M. Olivier Français à la présidence. Mme Lupi de l'OFEN va vous fournir plus d'informations.

NLU : Deux nouveaux membres ont été identifiés dont les nominations ont été validées. En tant que représentante de la Confédération, il s'agit de la directrice du Service géologique national chez Swisstopo, Mme Nathalie Andenmatten Berthoud qui bénéficie d'une longue expérience dans l'administration cantonale et qui est donc très au fait des procédures fédérales et cantonales. Le Professeur Christian Bréthaut de l'Institut des Sciences de l'environnement de l'Université de Genève et co-directeur de la Chaire UNESCO en Hydropolitiques, qui bénéficie de très bonnes connaissances dans la gouvernance

de l'environnement, représentera la société civile. La dernière personne à siéger au sein du Comité de patronage sera nommée par le Parlement jurassien et sera, par ailleurs, chargée de la vice-présidence.

### **Engagement d'une chargée de communication pour le canton du Jura**

PBR : Le Service de l'information et de la communication (SIC), avec le concours de SRI et PBR, a engagé Madame Camille Guittard qui sera en charge de la communication du projet de géothermie. Mme Guittard renforcera l'équipe dès le mois d'août à un taux de 70%. Son contrat, établi sur une période de trois ans, est subventionné par l'Office fédéral de l'énergie. Originnaire du Jura mais expatriée dans le canton de Vaud depuis plusieurs années, elle s'installera à nouveau sur le territoire jurassien pour son entrée en fonction.

### **Questions écrites déposées au Parlement jurassien**

PBR : Trois questions écrites ont été déposées au Parlement lors de sa dernière session le 31 mai. Les réponses seront apportées dans les deux mois suivant le dépôt par le/la député/e.

- [Question écrite N° 3539](#) - « Géothermie profonde, quelques précisions »
- [Question écrite N° 3541](#) - « Géothermie profonde : et la démocratie ? »
- [Question écrite N° 3542](#) - « ECA Jura – Promoteurs de la géothermie avec fracking : à qui faire confiance ? »

### **Décision de la Section des permis de construire : péremption du permis de construire infondée**

PBR : En décembre dernier, la Section des permis de construire (SPC) avait déclaré irrecevable la requête déposée par l'association CRJ tendant à faire constater la péremption du « permis de construire » du projet de géothermie profonde à Haute-Sorne. Du fait d'une opposition à cette décision et suite à un nouvel examen de la décision attaquée, la SPC vient de confirmer sa décision. D'une part, il n'existe pas de permis de construire dont la péremption pourrait être constatée et, d'autre part, la requérante ne dispose pas de la qualité pour agir. La décision de la SPC peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les trente jours à compter de sa notification.

→ [Lien vers le communiqué de presse du canton](#)

### **Proposition d'un nouveau membre à la CSI par le Conseil général de Haute-Sorne**

EDO : Lors de la prochaine séance du Conseil général de Haute-Sorne, le 19 juin prochain, M. Lando, le président, proposera une personne supplémentaire pour siéger à la CSI. Cette proposition se justifie d'une part par le nombre de sièges dont bénéficie le Conseil général (4 à 7 voix) et le fait qu'à présent, une place est encore libre et, d'autre part, par une demande de conseillers généraux indépendants qui ne constituent pas un groupe. En effet, ces personnes représentent un parti politique mais qui n'a pas suffisamment de sièges pour constituer un groupe. C'est la raison pour laquelle il a été demandé d'occuper une place. L'information sera communiquée à la CSI, une fois la nomination approuvée par le Conseil général.

### **Question orale au Conseil général de Haute-Sorne**

EDO : Une question orale sera posée au prochain Conseil général qui aura trait au protocole de fissures mais la teneur précise n'est pas connue. EDO y répondra en renvoyant principalement au site Internet de la CSI.

### **Collaboration avec la police cantonale jurassienne**

EDO : Dans le cadre d'un autre dossier, EDO a rencontré des collaborateurs de la police cantonale en juin et les a rendus attentifs au fait qu'à proximité du site de forage, il y a deux grands panneaux indiquant camping à partir du 2 juillet et concert le 2 juillet. La police sera attentive aux activités sur place afin d'éviter d'éventuels débordements. Ce genre de pratique nécessite, au préalable, une autorisation communale qui n'a, à ce jour, pas été demandée. EDO a par ailleurs appris que Geo-Energie avait mandaté une entreprise de sécurité qui sera présente sur le site dès le 14 juin.

OZI : En effet, Geo-Energie sécurise actuellement le site comme cela a été fait au mois de février. Il est nécessaire que le site soit sécurisé lorsque des personnes sont présentes, d'autant plus qu'une nouvelle campagne de mesures géophysiques est prévue.

AGI : Vu qu'il s'agit d'un terrain privé, est-ce que le propriétaire est libre de faire quoi que ce soit ?

EDO : Non, la loi sur les constructions s'applique et, de ce fait, une autorisation communale est nécessaire. La police cantonale s'approchera de l'organisatrice qui habite Berlincourt pour la rendre attentive aux démarches à entreprendre. EDO a toutefois cru comprendre que l'Association CRJ ne souhaitait pas faire de forcing et rester dans la légalité.

#### **4. Discussion générale et debriefing sur le suivi de la séance du 10 mai 2023**

PMA souhaite revenir sur quatre points, à savoir ceux énumérés ci-après.

##### **Rappel du rôle de la Commission de suivi et d'information**

PMA : Les passages de la convention du 17 juin 2022, figurant dans les slides 7 et 8, rappellent le rôle de la CSI. Certes, les attentes des uns et des autres envers la commission diffèrent mais il est important de rappeler une règle statutaire de la CSI qui lui donne pour mission d'assurer la transparence et d'être la plate-forme principale de dialogue et d'échanges d'opinion. À travers ça, la CSI a pour rôle d'assurer la transparence entière du projet et de ces différentes phases. C'est aussi d'entendre et de clarifier les positions qui sont parfois controversées et les divergences d'opinion vis-à-vis du projet, ce qui est tout à fait légitime. Son travail a aussi pour but de répondre à des questions factuelles relatives au projet à travers un processus de dialogue, même si tout le monde n'est pas en accord mais le but est de pouvoir discuter et puis que chacun-e se fasse sa propre opinion. Une des raisons pour laquelle PMA a accepté le rôle de président est que la commission est indépendante par rapport au projet et aux autorités et que son rôle n'est pas de se prononcer pour ou contre le projet, de le défendre ou de le promouvoir ou encore de le stopper. Cela ne signifie pas que la commission n'a pas un rôle à jouer dans différentes phases du projet.

MLA : A remarqué dernièrement que le WWF a pris part activement à la campagne de la loi sur le climat, et plus particulièrement que MAE a participé à une conférence de presse qui a été relayée par le Quotidien Jurassien. MLA s'est alors renseigné sur l'organisation du WWF et a constaté que c'est une fondation. En tant que fondation, a-t-elle un rôle politique avec un devoir de réserve ? À priori non si MAE débat activement sur un sujet politique. Est-ce que le WWF a un agenda caché en prenant part à cette commission ? Certain-e-s membres ont été élu-e-s par un organe politique et il est étonnant que le WWF participe à un combat politique.

MAE : Concrètement, WWF Jura, qui représente aussi WWF Suisse, est une association apolitique mais qui n'exclut pas comme moyen d'action de chercher des alliances politiques car, en effet, selon le statut qu'offre l'association, ils sont libres. MAE siège au sein d'une dizaine de commissions qui parfois ont des synergies ou non avec la politique mais pour revenir au sujet principal de la loi sur le climat, il a bien été expliqué, lors de la conférence de presse, que c'était une alliance très forte au niveau politique, associatif et corporatif. La Chambre de commerce et d'industrie du Jura et AgriJura étaient également présentes et MAE s'interroge que leur participation ne soit pas également questionnée, vu que la question pourrait se poser de la même manière pour eux.

AGI : Pour revenir au sujet principal, ce qui était très important pour AGI et qui a par ailleurs été souligné, c'est que les membres de la CSI ne soient pas assimilés à des promoteurs dans l'image dégagee, comme cela est utilisé par les opposants qui ne souhaitent pas siéger au sein de cette commission sous prétexte que les gens présents valorisent soi-disant le projet. Un point important qui a aussi été souligné, ce sont les avis divergents qui ont lieu d'être ici et qui n'ont pas pour but de créer une alliée pour aller contre tout vent et donner ainsi le vent en poupe à ce projet.

PMA : Il paraissait opportun de revenir sur cette question afin d'expliquer formellement le rôle de la commission. La CSI est une entité au sein de laquelle les avis divergent, que ce soit lié à la loi sur le climat ou vis-à-vis du projet de géothermie. Et c'est légitime ainsi.

MLA : Le débat de la loi sur le climat n'a pas lieu d'être ici. MAE ne fait pas de prosélytisme à ce sujet mais il s'interrogeait sur cette question en prenant exemple de la loi sur le climat avec une organisation telle que le WWF qui clairement s'est positionnée sur le plan politique. Les représentants des citoyennes et citoyens de Haute-Sorne ont été élus par la population, contrairement au WWF.

PMA : La commission se compose de personnes qui représentent les autorités cantonales/communales, la population de Haute-Sorne et différentes organisations de la "société civile". L'attribution du nombre de sièges ne dépendait que de la compétence du Gouvernement jurassien.

PRI : Il n'y a pas vraiment de concordance entre le WWF et FER-Arcju car, sur chaque objet politique soumis en votation, FER-Arcju se prononce. Des différences sont marquées, notamment par le fait que FER-Arcju représente 1'450 entreprises donc environ 15'000 salariés.

MAE : Il n'a pas été fait référence au monde économique, mais elle rappelle que la Chambre de commerce et d'industrie est dans le Comité de soutien pour la loi sur le climat.

PMA : L'idée n'est pas d'ouvrir un débat sur la loi sur le climat, chacun-e autour de cette table représente des intérêts, que ce soit des intérêts politiques ou non. Le but est de représenter des intérêts divergents, parfois convergents. Cette discussion n'a pas lieu d'être au sein de la CSI et elle devra se poursuivre hors séance.

### **Calendrier et contenu des prochaines séances de la CSI**

Cf. présentation PowerPoint (annexée au présent procès-verbal).

PMA : Quatre dates de la CSI ont été programmées jusqu'à la fin de l'année mais, suite aux discussions lors de la dernière séance à propos d'un manque de communication, PMA a une proposition à soumettre aux membres. L'idée serait d'ouvrir les séances de la CSI, ou du moins certaines d'entre elles, à la population, à savoir les 4 septembre et 9 novembre. Ces dernières couvriraient des séances d'information avec la participation d'experts accrédités (cf. proposition de thématiques en slide 10). Le principe de l'ouverture de certaines séances au public est-il pertinent dans un premier temps ? Deuxièmement, en cas d'approbation des membres, les modalités d'organisation devront être discutées. À noter que les intervenants sont en grande partie disponibles à ces deux dates. Le débat sur la question de principe est ouvert.

DJE : Adhère totalement et plus particulièrement pour la séance du 9 novembre car le thème de la sismicité induite sera abordé. Cette question préoccupe la population, et le fait d'ouvrir la séance au public permettrait de débloquer certaines questions clés. En revanche, le point négatif est celui des intervenants qui, à priori, ont une bonne connaissance en la matière et l'inconvénient serait que ce soit trop centré sur le scientifique.

GST : L'idée est très intéressante mais ne faudrait-il pas inviter les spécialistes de l'Association CRJ ? Cela permettrait aussi de sensibiliser la commission et, l'Association CRJ, à travers ses spécialistes, pourrait clairement exprimer sa position. Leur proposer serait du moins judicieux.

PMA : L'idée serait d'étendre également la séance aux opposants, ou au moins à l'Association CRJ en leur laissant un créneau pour prendre la parole, pour autant que leurs experts qui souhaitent rester anonymes veulent s'exprimer.

AGI : Sans incriminer personne, cette proposition arrive quelques années trop tard. Moyennant l'adaptation des intervenants, l'idée est acceptée. Il faut toutefois prendre en considération l'ampleur de la séance et la nécessité de gérer le temps à disposition. Aussi, il faudra déterminer le public cible de l'invitation, est-elle destinée uniquement à celles et ceux qui ont reçu le courrier de la convention ou est-ce ouvert au niveau cantonal ? À l'exemple des sessions du Conseil général, les gens peuvent y participer mais ils sont tenus de ne rien dire et d'écouter, ce serait une alternative dans le cas présent parce que cela permettrait aux intervenants de défendre un projet dont la suite n'est pas connue. Si les spécialistes des opposants n'ont pas la politesse de se présenter pour énumérer leurs arguments, il ne faudra pas s'attendre à ce que quelqu'un vienne et que cela se transforme en débat public. En fin de compte, quelles que soient les interventions, le projet aboutira dans tous les cas. En faisant venir des gens et en s'ouvrant au public après avoir envoyé le protocole de fissures, quelque chose n'est pas fait correctement. L'idée est bonne, tardive et complexe à valider au fil du temps même s'il s'agit seulement de deux séances. Il faut veiller à éviter que ça tourne en ridicule.

PMA : C'est en effet un peu tard mais la CSI a été constituée en novembre dernier. La commission a pour but d'informer et de relayer l'information, mais aussi de collecter des questions et interpellations. L'idée d'ouvrir une session de la CSI au public pose en effet un léger risque de tomber dans un débat stérile mais tout devra être mis en œuvre pour éviter un tel scénario. Cette nouvelle politique d'information est



un véritable besoin pour informer le public mais certains points, notamment en termes d'organisation, devront être définis.

PBR : Il est faux de dire que le projet aboutira dans tous les cas. Pour l'heure, seule la phase d'exploration est autorisée. Sur la base de ses résultats, avec le concours du groupe d'experts, le Gouvernement décidera si le projet peut se poursuivre ou non.

AGI : Lors de la séance de février, il avait été proposé d'inviter un intervenant à la CSI pour parler du problème de l'eau et, à ce jour, personne de la commune ne s'est présenté.

TLO : Est-ce judicieux d'ouvrir deux séances suivies au public ? Il serait préférable de n'en réaliser qu'une seule en premier, puis de faire le point sur la pertinence ou non de répéter ce scénario.

PMA : Les deux séances proposées ne s'enchaînent pas. Une séance de la CSI a été agendée entre le 4 septembre et le 9 novembre, à savoir le 9 octobre. Les dates doivent être fixées suffisamment à l'avance pour assurer la présence des intervenants. Par ailleurs, il est effectivement possible aussi de planifier une séance publique, de voir comment elle se déroule avant d'en planifier une seconde.

MZA : L'idée d'ouvrir une réunion au public est bonne mais est-il vraiment nécessaire d'inviter des spécialistes puisque la communication a déjà été retardée ? Depuis la constitution de la CSI, de nombreuses thématiques ont été abordées, ne serait-il donc pas plus judicieux de présenter ce qui a déjà été réalisé, comme par exemple le lancement du site Internet ? Ainsi, l'objectif serait de promouvoir ce qui a déjà été accompli sans entrer dans le détail technique.

PMA : Les personnes conviées seront informées que cette conférence n'est pas destinée à des spécialistes et le bureau clarifiera certains aspects concernant leurs interventions.

SRI : Ce sont des personnes extérieures au projet. Cependant certaines le suivent de près en raison de leur domaine de profession. Elles n'auront pas pour rôle de promouvoir le projet mais d'expliquer certains aspects qui permettront au public et aux membres de la CSI de se faire leur propre idée. On n'est pas dans un concept de promotion mais dans une volonté de répondre de manière factuelle et le plus objectivement possible aux questions que se posent la population. Les intervenants sont indépendants et ont également une opinion qui leur est propre, ce qui semble utile et permettra d'avoir accès à d'autres avis que celui du promoteur ou celui purement réglementaire des autorités cantonales. Il est effectivement possible de prévoir d'autres thèmes mais cela implique qu'il faut contacter d'autres experts et vérifier leur disponibilité. L'intégralité du programme, y compris les dates proposées seront réexaminés par le bureau.

PME : Actuellement, la commission n'a pas encore eu de contact direct avec la population et cela semble être un manque, mais c'est un peu déléguer de mandater des personnes externes. Il faudrait réduire les présentations et privilégier la communication sur tout ce qui a été mis en place depuis la création de la CSI, en particulier discuter des thématiques, telles que la sismicité induite, le risque sismique ou encore expliquer ce qui a été discuté après la présentation de M. Roth du SED, par exemple. Le défi se trouve dans le fait que ces sujets sont très techniques, très scientifiques, mais l'idée de principe est approuvée. Cependant, l'aspect de l'eau doit toutefois être pris en compte car il s'agit d'un aspect important pour la population.

SRI : Les activités de la CSI seront communiquées sous forme d'un rapport annuel. La première activité majeure qui aura lieu sur le site en avril de l'année prochaine est le forage d'exploration et cette thématique est ici programmée, à la séance du 4 septembre. Le deuxième point concerne le risque sismique, risque plus élevé lors de la phase de stimulation qui n'est pas encore autorisée. D'un point de vue du « timing », ces thématiques sont pertinentes mais la question de l'eau comme celle du risque sismique pourraient être traitées ultérieurement, en amont de la phase de stimulation, si cette phase est autorisée.

MLA : Lors de la dernière séance, MLA avait souligné que le promoteur du projet ne communique pas assez et, à ce propos, un courrier des lecteurs d'un habitant de Bassecourt est paru dans le Quotidien Jurassien. L'article a probablement été lu par une grande majorité des habitant-e-s du Jura et pourtant la personne affirme des propos qui ne sont peut-être pas véridiques, mais si Geo-Energie ne remet pas les choses dans leur contexte, les opposants au projet expriment ce qu'ils désirent. Le deuxième point à souligner aussi est que les opposants ont distribué un sticker « sans fracking » à coller sur leur voiture et qui se distribue en masse. C'est un moyen efficace de communication et Geo-Energie doit encore mieux

occuper le terrain, que ce soit par un reportage ou en prenant contact avec le Quotidien Jurassien ou via d'autres canaux médiatiques.

PMA : Merci pour les différents retours recueillis à ce sujet. Moyennant quelques ajustements, est-ce que tout le monde approuve l'idée ? Il est tout à fait possible d'aller dans le sens de ce qui a été exprimé, soit d'organiser une séance d'information portant sur les travaux de la CSI réalisés jusqu'à ce stade. Il n'est toutefois pas exclu de faire intervenir un ou des intervenants sur un sujet spécifique mais il est évident que tout ne pourra pas être abordé et que des priorités devront être décidées. Faut-il débiter par l'eau, par la sismicité ou par le forage d'exploration ?

MAE : Cela dépend du but recherché. Est-ce que cette séance a pour but d'informer ou de débiter ? C'est pertinent de faire venir des experts externes mais un expert n'a pas pour rôle de se retrouver au cœur d'un débat. La possibilité de débiter est offerte par la commission à travers ses sièges.

PMA : D'une part, le but est d'informer car la CSI est toujours partie de l'idée qu'il y a un net déficit d'information. Et d'autre part, de recueillir des interrogations.

MAE : Des questions du public évidemment mais un débat est différent.

PMA : La question du débat est indépendante et une proposition sera discutée au point suivant de l'ordre du jour (point 5), mais le bureau ne souhaitait pas mélanger les deux aspects.

DJE : Un mélange de toutes les discussions devrait être fait. Un responsable de Vinzel avait attiré l'attention de la CSI sur le fait qu'il ne fallait pas aller dans le trop technique à propos de la communication car les personnes n'adhèrent pas de cette manière. C'est un bon exemple à prendre en compte dans le cadre de la communication de la commission. Il faut également penser au fait que l'on associe de plus en plus une étiquette à la CSI comme étant favorable au projet. Si seule la CSI donne des informations, ça passera moins bien à cause justement de cette problématique et c'est donc à ce moment-là qu'un expert externe neutre devrait intervenir sans aller dans le détail scientifique mais qui serait présent finalement pour soutenir les communications que fera la CSI.

PMA : C'était l'idée du bureau de mandater des experts, car en effet il y aurait au sein de la CSI des personnes qui pourraient expliquer ces différentes thématiques, mais qui ont cette étiquette, comme l'a mentionné DJE, un peu marquée "en faveur du projet".

CBA : Comme cela a bien été identifié, il y a deux grands thèmes qui devraient principalement être abordés, à savoir l'eau et la sismicité. M. Vincent Geyl pourrait être un bon intervenant externe car il suit de nombreux forages à travers le monde et il pourrait rassurer la population sur le fait qu'un forage n'est pas un cauchemar pour l'environnement. M. Benoît Valley aborderait plutôt des données recueillies, ce qui est peut-être trop technique et c'est à ce moment-là qu'il faudrait de préférence aborder le Tabeillon et les quantités d'eau du réseau d'eau. Pour le deuxième sujet qui concerne la sismicité, la présentation de M. Philippe Roth avait été très appréciée. Certes, le SED est impliqué dans le projet mais en tant qu'externe et là effectivement la question porte sur les mécanismes et les défis de la stimulation hydraulique de M. Lecampion ou les implications pour les instruments de haute précision. Est-ce qu'on veut inclure le volet industriel ou non ? CBA rejoint l'avis de DJE selon lequel un mélange est envisageable.

NLU : Il est temps que la CSI aille à la rencontre du public. L'idée de MZA est appréciée par le fait de rappeler l'objectif de la CSI plutôt que se concentrer uniquement sur des aspects techniques. Il y a beaucoup de valeur à expliquer les travaux effectués au sein de la CSI et à promouvoir le site Internet au lieu de communiquer des informations techniques. La présentation de M. Roth du Service Sismologique Suisse (SED) avait un bon équilibre entre information et compréhension. Peut-être qu'une seule séance avec une sélection pertinente de thématiques axées sur l'intérêt public serait préférable.

PMA : Le bureau fera une synthèse de toutes les discussions en gardant à l'esprit l'idée d'organiser une séance publique qui débiterait par une présentation de la CSI, sur ses propres travaux, etc., et qui serait ensuite complétée par une ou deux interventions plus techniques sur deux thématiques telles que l'eau et les questions de sismicité par exemple. Etant donné qu'aucun membre n'a d'objection, une proposition concrète sera faite lors de la prochaine séance. Il est évident, dans tous les cas, que le 4 septembre est abandonné mais une séance publique pourrait être organisée au cours de l'automne.

### **Réponses au nom de la CSI à diverses sollicitations**

PMA : Les réponses apportées par la CSI aux requêtes mentionnées ci-dessous ont été envoyées aux membres par courriel le 13 juin 2023 et c'est pour cette raison que PMA ne souhaite pas y revenir.

- ➔ *Réponse au courrier du Collectif des agriculteurs de Haute-Sorne et environs*
- ➔ *Réponse au Député, Monsieur Raoul Jaeggi*
- ➔ *Réponse à une personne qui a souhaité rester anonyme*

### **Remise en question de la validité de la proposition de convention concernant les protocoles de fissures de Geo-Energie**

PMA : De nombreux courriers ont été adressés au canton et, en parallèle, la publication évoquée tout à l'heure est parue dans le courrier des lecteurs du Quotidien Jurassien. Il s'agit d'un architecte disant être lui-même expert en dommages et qui estime que, seul, un constat extérieur au bâtiment n'est pas suffisant, que les vibrations sollicitent plutôt les structures cachées des bâtiments, etc. La lecture se termine par : « Je ne vais pas signer le protocole et j'invite les concitoyennes et concitoyens à faire de même ». La question qui se pose est de savoir comment la CSI gère ces différentes lettres, car il y a visiblement un mécontentement qui se propage, notamment sur la légitimité ou non de cette proposition. Le président interpelle le porteur du projet.

OZI : Il y a une intention claire de dévaloriser ce qui a été proposé. La question technique d'un protocole extérieur/intérieur peut être discutée mais peu importe la nature de la proposition, un mécontentement se serait, dans tous les cas, propagé. Les opposants entendent empêcher la réalisation du projet et s'opposent donc à tout ce que Geo-Energie met en place, et ce, même si une autre méthode avait été proposée. Cette procédure a été appuyée sur l'avis de spécialistes qui, d'après leur expérience, ont jugé que les dommages ne se limitent pas seulement à l'extérieur, mais qu'ils se manifestent également à l'intérieur, mais que les bâtiments ne subiraient pas seulement des dommages internes sans aucune trace à l'extérieur, d'où la solution plus pragmatique d'analyser l'enveloppe extérieure du bâtiment. Ce protocole de fissures n'a pas pour but d'être exhaustif et l'objectif principal n'était pas d'analyser l'intérieur des bâtiments. Le but est d'offrir une base de référence en cas de tremblement de terre qui aurait causé des dommages. Le premier concept élaboré se basait uniquement sur des bâtiments témoins, mais il a été décidé d'aller plus loin avec cette proposition. Au-delà des bâtiments analysés à l'aide de cette convention, environ une centaine de bâtiments témoins auront aussi été analysés. Geo-Energie reste donc convaincu que cette approche est la plus appropriée et il faut désormais voir ce que souhaitent faire les personnes.

AGI : A-t-on une information sur le nombre de personnes qui ont signé et retourné la convention ?

OZI : A ce jour, environ 500 personnes.

PME : Ce qui est tout à fait suffisant d'un point de vue technique, néanmoins il faudrait réexpliquer le but de ce protocole en mandatant par exemple vos experts pour une nouvelle présentation. L'impact des réseaux sociaux devient un peu lourd mais peut-être que ce serait une bonne manière de communiquer en indiquant que telle thématique a déjà été expliquée lors de telle séance.

OCH : Ce qui doit notamment être clarifié c'est si le protocole de fissures est en accord avec la convention qui a été signée.

PMA : Les questions portent sur la légitimité du protocole tel qu'il est mis en œuvre maintenant par rapport à la convention. PMA n'a pas vérifié mais c'est aussi ce que le lecteur en question affirme.

OCH : C'est aussi sur cela que se base l'Association CRJ avec ses courriers-types.

MLA : Si Geo-Energie ne communique pas précisément sur ces points, cette bataille d'information sera perdue. MLA n'est pas favorable de mandater à nouveau les experts pour réexpliquer la procédure car ils sont obtus envers la population. Il est question ici d'un courrier de lecteurs, d'une personne qui se pose légitimement des questions et qui réussit à mettre en évidence toute une problématique. Malheureusement, il n'y a personne en face pour contredire ce qui est rapporté dans la presse.

PME : Une analyse de ce courrier sera faite afin de déterminer si c'est la procédure qui est critiquée ou si c'est des critiques sur la manière de faire. Cela permettra aussi de déterminer si ce qui est critiqué relève d'un problème vis-à-vis de la convention ou si cela provient du côté du canton ou de Geo-Energie.



PMA : Le canton et Geo-Energie étudieront la question et détermineront s'il y a effectivement un problème par rapport à ce qui a été annoncé. Dans un deuxième temps, la question à se poser est de savoir s'il faut apporter une réponse.

SRI : Un modèle de lettre a été publié sur le site de l'Association CRJ, lequel a été téléchargé et envoyé en nombre au Département de l'environnement. Le canton sera amené, dans tous les cas, à répondre à ces différentes requêtes.

PMA : La question juridique devra aussi être examinée, notamment de vérifier si c'est conforme ou non par rapport à ce qui a été annoncé.

SRI : Les opposants affirment que ce n'est pas conforme et mentionnent également que le protocole est réalisé selon une norme qui ne serait pas applicable aux tremblements de terre. Ces normes sont constituées pour des événements pris en charge par les assurances. Il n'y a donc pas d'utilité directe pour une norme spécifique aux tremblements de terre qui ne sont pas assurés mais la norme la plus proche est celle utilisée par les mandataires de Geo-Energie.

## **5. Publicité des travaux de la CSI et concept de communication**

Cf. présentation PowerPoint (annexée au présent procès-verbal).

### **Conférence de presse du 15 juin 2023 par le Gouvernement jurassien**

PMA : Le Gouvernement jurassien conduira une conférence de presse sur le projet de géothermie profonde le 15 juin prochain à laquelle participeront le ministre de l'environnement, M. David Eray, Mme Nicole Lupi, de l'OFEN, M. Olivier Français, président du Comité de patronage et Pascal Mahon, président de la CSI. L'objectif de celle-ci est de présenter au public, mais également à travers les médias, le mécanisme de gouvernance et d'encadrement du projet. PMA exposera le rôle et les tâches de la CSI, ce qui permettra déjà d'illustrer ses activités.

### **Invitation de Monsieur Dave Cattin de Cinemont**

PMA : La CSI a reçu une invitation de M. Dave Cattin de Cinemont qui souhaite organiser une table ronde ou un débat autour du projet à l'automne. L'idée est de réunir différent-e-s actrices et acteurs, tel-l-e-s que le promoteur du projet, les opposants au projet (principalement l'Association CRJ), les autorités cantonales et communales, ainsi que la CSI. À l'origine, le souhait de M. Cattin était d'organiser un débat bilatéral entre, d'un côté le promoteur et, de l'autre côté les opposants, mais cette idée a été abandonnée au profit d'élargir à d'autres actrices et acteurs. PMA a répondu, au nom de la CSI, qu'il n'y était pas défavorable mais que les modalités devront, au préalable, être définies avec les invité-e-s mais aussi avec les journalistes appelé-e-s à modérer le débat. Il est difficile d'organiser un tel débat et certains points devront être clarifiés, notamment la position de la CSI dans ce débat, est-elle du côté des actrices et acteurs ou du côté des modératrices-modérateurs ? PMA n'a pas eu de nouvelles de M. Cattin mais il ne manquera pas d'informer la CSI des suites qui seront données.

## **6. Première information sur la thématique « Suivi environnemental de réalisation »**

Cf. présentation PowerPoint (annexée au présent procès-verbal).

### *Question n°1*

---

MAE : Une mise à jour portant sur la question des mesures de compensation serait bienvenue.

OZI : C'est vrai que ce n'est pas traité ici mais c'est une obligation associée au projet. Il existe deux types de mesures de compensation. Les mesures de compensation légales dans le cas où de l'eau serait prélevée dans le Tabeillon, mais cela nécessiterait au préalable une demande de concession et si la concession était octroyée, elle serait automatiquement associée à des mesures de compensation qui seraient fixées par le canton. Et la seconde qui avait été négociée avec les associations de protection de l'environnement dans le cadre de la structure qui précédait la CSI, à savoir le groupe d'accompagnement, était de créer une mare à batraciens. Geo-Energie a repris contact avec les responsables de la gestion des parcelles car il s'agit en fait d'une parcelle de compensation de l'A16. En principe, cette mesure, qui a été définie à l'époque, sera réalisée lors du début de la phase exploratoire.

## 7. Première information sur la thématique « Géologie et campagnes de mesures géophysiques »

Cf. présentation PowerPoint (annexée au présent procès-verbal).

### Question n°1

---

AGI : Les plaques posées sur le coffre des routes n'impliqueront aucun risque d'altération ?

OZI : La méthode de chute de poids n'est pas assez puissante pour présenter un risque. Les camions vibreurs n'altéreront pas les routes mais il y a toutefois un risque d'endommager les champs à proximité. En revanche, il faudra être attentifs aux installations souterraines, particulièrement aux conduites. Lors de la planification d'une telle campagne, il est demandé à la société de se procurer les plans de toutes les conduites souterraines. La plupart ne sont pas problématiques mais certaines le sont, notamment les anciennes conduites (en fonte essentiellement) ou les conduites en ciment. Cette méthode est banale de nos jours car elle est utilisée dans l'exploration gazière et pétrolière. Du désert aux villes, des millions de kilomètres de sismique réflexion ont été acquis. Des sismiques 2D ou 3D ont été réalisées sur les villes de Munich, Bâle, Saint-Gall, Genève, le procédé est donc bien connu. Une bonne planification est toutefois requise pour les installations souterraines. Une équipe, munie d'instruments de mesure de vibration, accompagnera ce processus car il y a des normes de vibrations à respecter et puis le camion vibreur est toujours accompagné d'une personne qui va poser un instrument de mesure de vibration au pied du bâtiment le plus proche pour s'assurer que les normes de vibration ne sont pas dépassées.

### Question n°2

---

AGI : En référence aux trois modes de stimulation de vibration du sol, AGI a remarqué qu'il y a un aperçu en image des sous-sol (cf. slide 45). Au-delà de 1'500 mètres, Geo-Energie n'aura pas d'indication ?

OZI : Cela dépend essentiellement de la nature du sous-sol (cf. modèle géologique sur la diapositive 43). Le principe de base de la sismique réflexion est que les ondes doivent être réverbérées à une interface géologique pour remonter en surface, ça implique d'avoir une géologie en couches comme celle figurant sur la slide 45. Dans ce cas, la méthode fonctionne bien car les densités des interfaces de ces couches où se réfléchissent les ondes sont légèrement différentes. En revanche, si l'on regarde plus en profondeur (cf. modèle géologique en slide 43), si ce socle est, comme représenté, en gneiss et en granite, on ne retrouve plus ces interfaces géologiques. Ce n'est donc pas que les ondes ne vont pas pénétrer dans le sous-sol granitique avec ces camions vibreurs. Par contre, il n'y aura rien pour les réfléchir en surface donc ce n'est pas très visible. Si le sous-sol est tel qu'illustré, ce qui est attendu de voir, c'est une image assez claire de la structure du sous-sol jusqu'à la base des sédiments à environ 1'500 mètres et après dessous plus grand-chose. S'il devait y avoir des sédiments plus anciens, ce qui peut aussi arriver, c'est d'avoir des sédiments en sondage primaire et secondaire et ces derniers seraient visibles grâce à cette méthode par rapport à la structure à nouveau sédimentaire. Le but attendu est d'avoir une image aussi bonne que possible jusqu'à la base des sédiments et après voir si quelque chose est visible en dessous. Si cela ne permet pas de voir dessous, ce sera plutôt une confirmation qu'il s'agit de roches de ce type, soit du gneiss ou du granite. L'autre méthode, bien qu'elle soit plus floue, donne une image des variations latérales qu'il peut y avoir à grande échelle et peut fournir des informations supplémentaires. C'est les limites rencontrées avec ces méthodes, il est possible de voir certaines choses dans la terre mais il est impossible de tout voir. Le forage permettra d'en dire davantage donc c'est toujours un peu une approche étape par étape, en utilisant les méthodes disponibles, sachant que la vérité sera donnée grâce au forage et il faut être prêts à découvrir des choses qui n'ont pas été envisagées parce que la géophysique ne l'a pas montré, et la géophysique ne montre pas tout. Le risque est réduit mais pas éliminé. Au cours du forage, des mesures seront réalisées dans celui-ci à plus petite échelle et dans l'environnement alentour. Cette approche est utilisée dans l'exploration gazière et pétrolière, donc même si les objectifs ne sont pas les mêmes, les concepts et les méthodes d'exploration sont familiers.

SRI : S'il devait y avoir des failles dans la partie haute du socle, elles se verraient de telle manière qu'il y aurait des roches stratifiées à côté d'une roche qui ne donne pas ou peu de signal.

OZI : D'où tout l'intérêt d'avoir la meilleure image possible des roches sédimentaires parce que cela permet au géologue d'extrapoler sur ce qui se trouve dessous même si tout n'est pas visible mais il saura reconnaître les grandes failles. Les grandes failles comme celle de Develier décalent les couches sédimentaires au niveau du socle et après on sait qu'elles s'y poursuivent.

## 8. Divers

MAE informe qu'elle ne siègera plus au sein de la CSI en raison de sa démission et de son départ du WWF. Cela s'explique par le fait qu'elle occupera le poste de chargée de communication au sein de Geo-Energie Suisse. Au nom de la commission, PMA tient à exprimer ses remerciements à MAE et ses plus sincères félicitations pour cette nouvelle orientation.

PMA remercie toutes les personnes présentes et la séance est levée à 19h30.

T. Quenet, le 29 août 2023

### Annexes au PV :

- Procès-verbal définitif de la séance du 10 mai 2023 (approuvé en séance du 13 juin 2023) – téléchargeable sur le site de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>)
- Présentation PowerPoint de la séance du 13 juin 2023 – téléchargeable sur le site de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>)
- Lettre du Département de l'environnement adressée aux nombreux courriers concernant les protocoles de fissures de Geo-Energie